

1 BAT SEPT
Société par actions simplifiée unipersonnelle
Au capital de 1000,00 €uros
Siège social
22 rue Dussoubs
75002 PARIS
RCS PARIS 922 221 031

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 02 JANVIER 2026**

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX
Et le deux janvier à neuf heures

Monsieur Paulo Jorge ALMEIDA SOARES, agissant en qualité de président et associé unique de la SAS 1 BAT SEPT, au capital de 1.000,00 euros, divisé en 100 actions, s'est réuni au siège social.

ÉTAIENT PRESENTS :

- Monsieur Paulo Jorge ALMEIDA SOARES, demeurant : 22 rue Dussoubs – 75002 PARIS
Titulaire de..... 100 actions - numérotées de 1 à 100.
- Monsieur Matthieu SOARES OLIVEIRA, demeurant : 6 rue François Mauriac – 95540 MERY SUR OISE
Titulaire de..... 0 actions

Total des actions 100 actions.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Transfert de siège social,
- Cession des actions entre Monsieur Paulo Jorge ALMEIDA SOARES et Monsieur Matthieu SOARES OLIVEIRA,
- Démission du Président,
- Nomination du nouveau Président,
- Modification corrélative des statuts,
- Questions diverses
- Pouvoir en vue des formalités.

L'associé unique, agissant en qualité d'organe décisionnaire de la société, a pris la décision suivante :

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique décide le transfert du siège social du 22 rue Dussoubs 75002 PARIS au 6 rue François Mauriac 95540 MERY SUR OISE.

MSO

BS

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique, comme conséquence du transfert du siège social décide de modifier ainsi qu'il suit, l'article 4 des statuts :

Article 4 – Siège social

« Le siège social est fixé au 6 rue François Mauriac 95540 MERY SUR OISE. »

Le reste de l'article reste inchangé.

TROISIEME DECISION

L'Associé unique, accepte la cession de 100 actions entre Monsieur Paulo Jorge ALMEIDA SOARES et Monsieur Matthieu SOARES OLIVEIRA.

QUATRIEME DECISION

L'Associé unique, prend acte de la démission de Monsieur Paulo Jorge ALMEIDA SOARES en qualité de Président en date du 02 janvier 2026.

CINQUIEME DECISION

L'Associé unique, prend acte de la nomination de Monsieur Matthieu SOARES OLIVEIRA en qualité de Président en date du 02 janvier 2026, qui accepte les fonctions de Président et n'être frappé d'aucune interdiction lui empêchant de les exercer.

SIXIEME DECISION

L'Associé unique, comme conséquence du changement de Président décide de modifier ainsi qu'il suit, l'article 13 des statuts :

« Article 13 : Président

La société est représentée, dirigée, gérée et administrée par un président, personne physique ou morale, associé ou non de la société. En présence d'un associé unique, celui-ci exerce cette fonction ou désigne un tiers.

Le premier président de la société qui est nommé aux termes des présents statuts sans limitation de durée est :

Monsieur Matthieu SOARES OLIVEIRA

Né le 04 mai 1999 à Asnières sur Seine (92)

Demeurant au 6 rue François Mauriac – 95540 MERY SUR OISE

De nationalité Française

Lequel déclare accepter lesdites fonctions et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour leur exercice. »

Le reste de l'article reste inchangé.

MSO

RS

SEPTIEME DECISION

L'Associé unique, statuant à titre extraordinaire, confère au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifiés conformes du présent procès-verbal de décisions, les pouvoirs nécessaires pour l'accomplissement de toutes formalités légales ou réglementaires partout où besoin sera.

De tout ce qui précède, l'associé unique a rédigé et signé le présent procès-verbal qui sera inséré sur le registre des décisions.

Mr Paulo Jorge ALMEIDA SOARES

A large, stylized handwritten signature in black ink, featuring multiple loops and a prominent vertical stroke.

Mr Matthieu SOARES OLIVEIRA

A smaller, more compact handwritten signature in black ink, with a distinct 'S' shape and a horizontal line.

